



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 34
absents représentés : 15
absents : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Christine TOULAN-ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Nicole CHUSSEAU a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Christine BENOIT a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Marie-Thérèse LIBIER est suppléée par Mme Corine WALTER, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH.

Absents : Monsieur Arnaud PINATEL, Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Cécile CROCHET, Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Monsieur Francis LAPÉBIE.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

A - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Néant

- Fournitures

Véhicules pour la Communauté de communes MACS

Achat d'un véhicule utilitaire électrique de type fourgon

Notification : 11 juillet 2019

Titulaire : BASKOTO à Bayonne (64100)

Montant : 41 013,76 € HT + 76,73 € /mois location de la batterie + 560 € HT extension de garantie et entretien

Achat d'un véhicule électrique léger

Notification : 8 août 2019

Titulaire : BASKOTO à Bayonne (64100)

Montant : 18 745,96 € TTC + 88,31 € /mois location batterie + 22,69 € /mois extension de garantie et contrat d'entretien

Achat d'un véhicule utilitaire de type fourgon

Notification : 8 août 2019

Titulaire : BASKOTO à Bayonne (64100)

Montant : 27 530,64 € TTC

- Travaux

Travaux de confortement du quai du môle Biasini à Capbreton

Notification : 1^{er} juillet 2019

Titulaire : VINCI - BALINEAU - SOGEA à Rungis (94659)

Montant : 2 756 820,06 € HT

Travaux de construction pour l'extension du siège de la Communauté de communes MACS

Lot 8 b : faux plafonds

Notification : 1^{er} juillet 2019

Titulaire : NOTTELET à Pontonx (40465)

Montant : 162 591,35 € HT offre de base + PSE baffles acoustiques solo ecophon 56 550 € HT

Lot 11 : peinture

Notification : 1^{er} juillet 2019

Titulaire : MORLAES à Tartas (404700)

Montant : 131 669,75 € HT offre de base + PSE peinture extérieures des bâtiments A et B 38 399 € HT

2 - Marchés et accords-cadres selon une procédure formalisée :

- Services

Souscription des contrats d'assurance Risques statutaires pour la Communauté de communes MACS

Notification : 28 juin 2019

Titulaire : CNP Assurances à Paris (75716)

Montant : prestation de base (frais de soins) avec un taux sur salaires de 0,21 %

Maintenance préventive et corrective des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et eau chaude sanitaire des bâtiments de MACS

Notification : 2 août 2019
Titulaire : INEO Aquitaine à Anglet (64600)
Montant : sans montants minimum ni maximum

- Fournitures

Achat et installation de mobiliers de bureau pour les services de la Communauté de communes MACS et le CIAS de MACS

Notification : 27 juin 2019
Titulaire : HAMMER à Dax (40100)
Montant : sans montant maximum

Location et maintenance de véhicules frigorifiques d'occasion pour la livraison des repas du pôle culinaire sur le territoire de la Communauté de communes MACS

Notification : 27 juin 2019
Titulaire : PETIT FORESTIER LOCATION à Villepinte (93420)
Montant :

LOCATION DE VEHICULES

Location mensuelle compris l'assurance, assistance et maintenance (art 5 CCTP)	Prix HT	Prix TTC
Poids lourd frigorifique 8T	1 505,50 €	1 806,60 €
Véhicule léger frigorifique 3.5 T	1 018 €	1 221,60 €
Véhicule léger frigorifique 3.5 T	998 €	1 197,60 €
Véhicule utilitaire frigorifique	619 €	742,80 €

Variante

Location compris l'assurance, assistance et maintenance	Prix HT /jour	Prix TTC
Véhicule utilitaire frigorifique	74 €	88,80 €
Camion poids lourds froid négatif	130 €	156 €

Achat de fruits et légumes frais pour le pôle culinaire de la Communauté de communes MACS

Lot 1 : Fruits et légumes conventionnels (hors tomates types rondes variété Vento, piments type Errobi sous signe de qualité et kiwis sous signe de qualité)

Notification : 27 juin 2019
Titulaires : POMONA à Bayonne (64100)
PRIMADOUR à Bayonne (64100)
Montant : sans montants minimum ni maximum

Lot 2 : Fruits et légumes bio

Notification : 27 juin 2019
Titulaires : POMONA à Bayonne (64100)
PRIMADOUR à Bayonne (64100)
SICA BIO PAYS LANDAIS à Saint-Geours-de-Marenne (40230)
Montant : sans montants minimum ni maximum

Barquettes de conditionnement de plats cuisinés, de films et d'étiquettes pour le pôle culinaire

Lot 1 : Fourniture de barquettes pour le conditionnement de plats cuisinés, de films d'opercule, de films à transfert thermique pour étiqueteuse Markem pour le pôle culinaire

Notification : 10 juillet 2019

Titulaire : NUTRIPACK à Filnes-les- Râches (59148)

Montant : sans montant minimum ni maximum

Lot 2 : Fourniture d'étiquettes et de film à transfert thermique pour machines CAB A4 pour le pôle culinaire

Notification : 10 juillet 2019

Titulaire : APMP à Linas (91310)

Montant : sans montants minimum ni maximum

Denrées alimentaires pour le pôle culinaire

Notification : 16 juillet 2019

Montant : sans montants minimum ni maximum

Titulaires :

Lot 1 : Légumes et Fruits frais 4ème GAMME - TERREAZUR GROUPE POMONA à Pau (64000) ;

Lot 2 : Légumes et Fruits frais 5ème GAMME - PRIMADOUR à Bayonne (64100) ;

Lot 3 : Légumes 4ème GAMME prêt à l'emploi - LEGUME PRO à Lahonce (64990) ;

Lot 4 : Salade, betterave rouge et légumineux BIO - SICA BIO PAYS LANDAIS à Saint-Geours-de-Marenne (40230) ;

Lot 5 : Epicerie petits déjeuners - PRO A PRO à Montauban (82006) ;

Lot 6 : Epicerie ingrédients - PRO A PRO à Montauban (82006) ;

Lot 7 : Epicerie féculents et légumineuses - PRO A PRO à Montauban (82006) ;

Lot 8 : Conserves légumes - PRO A PRO à Montauban (82006) ;

Lot 9 : Conserves poissons et viandes - TRANSGOURMET à Valenton (94460) ;

Lot 10 : Conserves fruits - TRANSGOURMET à Valenton (94460) ;

Lot 11 : Divers produits surgelés - FRIGERAL à Anglet (64600) ;

Lot 12 : Viande de bœuf sous signe de qualité - BEVIMO à Mont-de-Marsan (4000) ;

Lot 13 : Yaourt artisanal au lait non homogénéisé et non standardisé - BASTIDARRA à Bardos (64520).

- Travaux

Néant.

3 - Modification des contrats en cours d'exécution

Néant.

4 - Adhésion à des conventions constitutive d'un groupement de commandes

Achat et installation de mobilier de bureau

Nature du groupement : permanent

Coordonnateur : Communauté de communes MACS

B - CULTURE

Décision n° 20190802DC51 du 2 août 2019 - Tournée Dimanche & Cie - Deuxième semestre 2019 :

- de signer les conventions de coréalisation avec les communes de Saint-Jean-de-Marsacq, Josse et Saubion pour la diffusion des spectacles suivants :

Dimanche 6 octobre 2019, 10h et 15h à Saint-Jean-de-Marsacq - Salle L'Arrayade
« Promenons-nous dans les boîtes » - Cie Nanoua - à partir de 3 ans.

Dimanche 3 novembre 2019, 10h et 15h à Josse - Salle des fêtes
« Sableak » - Cie Kiribil - à partir de 3 ans.

Dimanche 1^{er} décembre, 15h et 17h à Saubion - Salle municipale
« Choses qui font peur » - Cie Hecho en casa - à partir de 6 ans.

- de signer les contrats de cession avec les compagnies susnommées et de prendre en charge les cachets artistiques suivants :

Compagnie Nanoua : 1 150 € TTC

Compagnie Kiribil : 1 459,70 € TTC

Cie Hecho en casa : 2 927,88 € TTC

C - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Décision n° 20190724DC50 du 24 juillet 2019 de signer le projet de convention portant occupation temporaire des locaux de la Communauté de communes situés ci-après avec l'association « Solutions mobilité » :

- à l'Escale Info : 17 avenue Georges Pompidou 40130 Capbreton,
- à l'Escale Eco : pôle Caunègre 14 avenue du Maréchal Leclerc 40140 Soustons.

D - PETITE-ENFANCE JEUNESSE

Décision n° 20190905DC55 du 5 septembre 2019 de modifier le règlement de fonctionnement de la Halte-garderie itinérante concernant les dispositions suivantes :

- accueil des enfants de 18 mois à 6 ans (au lieu de 18 mois à 4 ans), en référence au décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- modifier la formulation de l'alinéa relatif aux temps d'accueil : les horaires d'arrivée et de départ sont conseillés et non imposés ;
- la fréquence de réunion de la commission d'admission passe de deux à une fois par an, consécutivement à la conclusion de contrats annuels plutôt que semestriels ;
- mise à jour des tableaux de participation financière des familles, en vertu des tarifications nationales de la CNAF pour les EAJE collectifs.

Décision n° 20190904DC56 du 4 septembre 2019 :

- de signer, pour le déroulement de la manifestation Skate Tour 2019-2020, une convention de partenariat avec les communes suivantes pour les dates ci-après :

samedi 21/09/19	Soustons
dimanche 06/10/19	Labenne
dimanche 24/11/19	Bénèze-Marenne
dimanche 01/12/19	Saubion
dimanche 12/01/20	Saint-Geours-de-Marenne
dimanche 09/02/20	Saint-Vincent de Tyrosse
dimanche 08/03/20	Vieux-Boucau
dimanche 05/04/20	Seignosse
dimanche 03/05/20	Tosse
Juin 2020	Capbreton

- de prendre en charge, en qualité d'organisateur, les dépenses suivantes :
 - o Prestation skate avec Santocha Surf Club ;
 - o Prestation du DJ avec Nathan RIDEAU ;
 - o Communication : impression tracts.

E - FINANCES

Décision n° 20190718DC49 du 18 juillet 2019 de signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-après à intervenir avec La Banque Postale :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 3 000 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2019

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 3 000 000,00 EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/08/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,71 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité semestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

F - LIAISONS DOUCES

Décision n° 20190624DC24 du 24 juin 2019 de signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence en matière de création, aménagement et entretien des liaisons douces d'intérêt communautaire avec les communes suivantes pour les besoins de l'aménagement des liaisons douces entre Soorts-Hossegor et Seignosse, ainsi qu'entre Tosse et Saint-Vincent de Tyrosse :

COMMUNE	IDENTIFICATION DES PARCELLES - LOCALISATION
SOORTS-HOSSEGOR	Parcelles AX0006 - AX0027 - AX079p - AX292p
COMMUNE	IDENTIFICATION DES PARCELLES - LOCALISATION
SEIGNOSSE	Parcelles AL0234 - AM0075
TOSSE	Parcelles AB0015 - AB0238 - AB0015

Décision n° 20190627DC48 du 27 juin 2019 de signer le projet de convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public, avec le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, situé à la Corderie Royale, BP 10137, 17306 Rochefort Cedex, en qualité de propriétaire et le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, gestionnaire du site du Marais d'Orx pour la réalisation du tronçon de voie verte permettant de relier les aménagements existants entre le littoral et le centre-ville de la commune de Labenne au site de la Maison du Marais d'Orx.

G - PORT ET LAC

Décision n° 20190624DC47 du 24 juin 2019 de signer le projet de convention, avec Madame LAGNIER Péguy, 86 Bis Avenue des artisans, 40150 Soorts-Hossegor, portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire pour l'exploitation d'un manège type carrousel. La convention d'occupation temporaire du domaine public est conclue pour une durée s'étendant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023.

H - PÔLE CULINAIRE

Décision n° 20190807DC53 du 7 août 2019 de modifier la Charte de fonctionnement du pôle culinaire afin de tenir compte des évolutions intervenues dans l'organisation et le fonctionnement du service de restauration scolaire.

I - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Décision n° 20190826DC54 du 26 août 2019 portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain, dont dispose le Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, à la commune de Soustons à l'occasion de l'aliénation du bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Soustons le 12 juillet 2019 :

- le tout, situé 19 avenue Maréchal de Lattre Tassigny à Soustons, étant cadastré sous le numéro de la section AI 491,493,507,508 et 509.

J - PATRIMOINE

Décision n° 20190904DC52 du 4 septembre 2019 par laquelle la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud consent une cession gratuite du véhicule accidenté hors d'état de rouler ci-après désigné, dont elle n'a plus l'usage, au profit des Établissements Darrigrand, 117 avenue du Maréchal Juin, 64100 Bayonne :

Quantité	Marque, Modèle	Immatriculation	Date d'acquisition
1	Renault, Master propulsion	AH-232-QE	21/12/2009

Le cessionnaire devra procéder à l'enlèvement du véhicule cédé à ses frais et risques, au plus tard dans le délai de 30 jours suivant la notification de la décision à l'adresse suivante : Centre technique de la Communauté de communes MACS, Parc d'activités Atlantisud, 40230 Saint-Geours de Marenne.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 27 septembre 2019

Le président,
Pierre Froustey

